

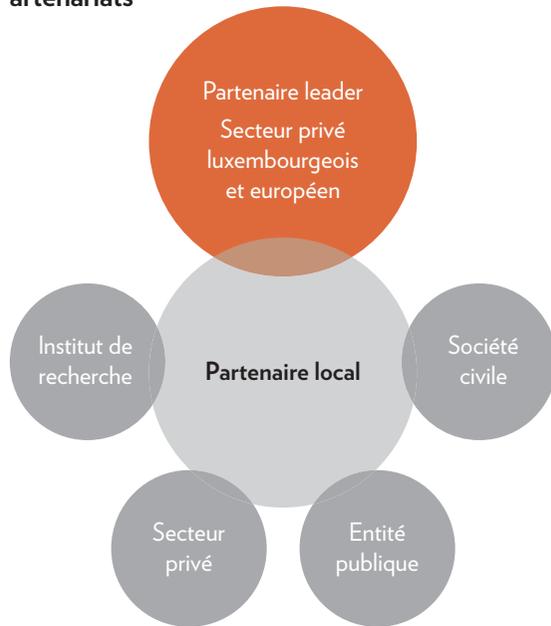
Soumission de propositions

Critères de sélection

Les critères de sélection sont notamment :

- la contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable ;
- l'additionalité du cofinancement par la facilité BPF ;
- la neutralité (ne pas créer de distorsions du marché) ;
- l'intérêt commun entre les partenaires et la responsabilité mutuelle ;
- l'effet de démonstration et la répliquabilité ;
- le respect des normes sociales, environnementales et fiscales ainsi que des droits de l'homme.

Partenariats



Différents types de partenariat peuvent être établis dans le cadre de la BPF. Au minimum, deux entités seront impliquées :

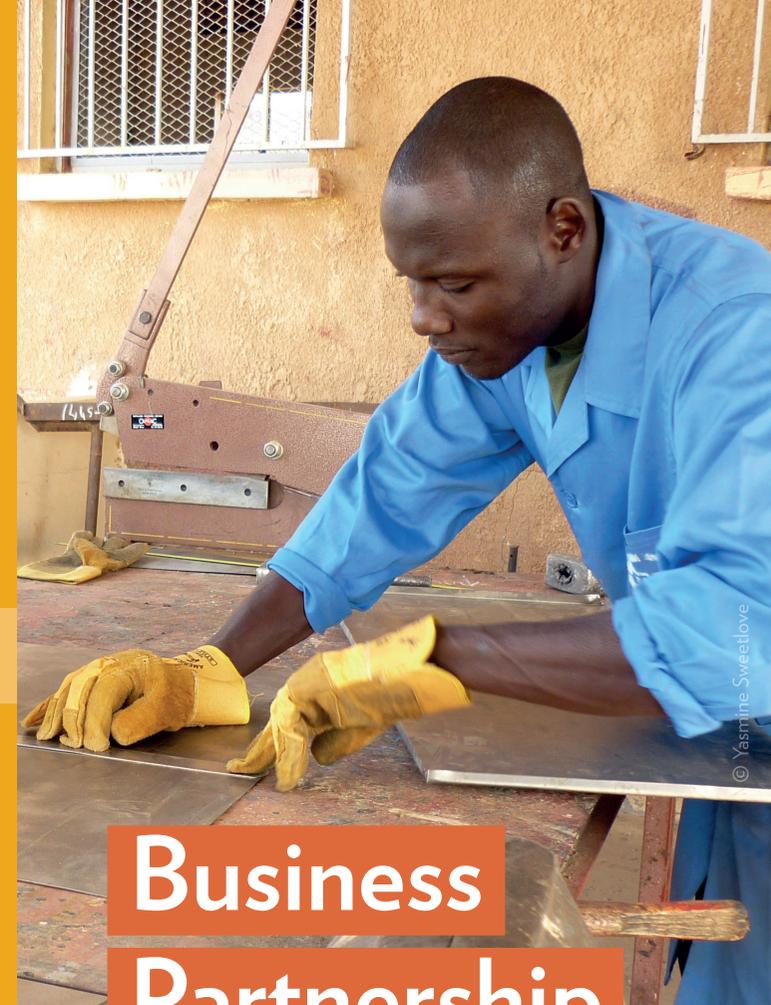
- le partenaire luxembourgeois/européen ; et
- le partenaire local établi dans un pays en développement qui peut revêtir la forme d'une entreprise privée, d'une entité publique, d'une université, d'un institut de recherche ou encore d'un acteur de la société civile.

Calendrier

01.03.2019	●	Lancement de la <i>Business Partnership Facility</i> (BPF) 2019
04.04.2019	●	Séance officielle d'information
12.04.2019	●	Échéance pour la soumission des notes conceptuelles
15.04.2019 25.04.2019	●	Analyse des notes conceptuelles
26.04.2019	●	1 ^{re} session du comité BPF - sélection des propositions de projets
Mai 2019	●	Notification aux soumissionnaires
06.09.2019	●	Échéance pour la soumission des plans d'activités pour les propositions retenues
09.09.2019 25.09.2019	●	Analyse des plans d'activités
26.09.2019	●	2 ^e session du comité BPF - validation des plans d'activités
Oct. 2019	●	Notification, formalisation et signature des accords de financement

Information

Formulaires | luxdev.lu/fr/tenders/bpf
Questions | bpf@luxdev.lu



Business Partnership Facility

Édition 2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LU^{EMBOURG}
LET'S MAKE IT HAPPEN

Mot de la Ministre

Les 17 Objectifs de développement durable ont été conçus avec le but ultime de mettre fin à l'extrême pauvreté, de lutter contre les inégalités et l'injustice et de protéger notre planète. Pour avancer vers ces objectifs ambitieux, le monde a besoin de partenariats innovants, impliquant une multitude d'acteurs et allant au-delà de l'aide publique au développement. Dans le cadre de la nouvelle stratégie générale «En route vers 2030» de la Coopération luxembourgeoise adoptée fin 2018, nous souhaitons renforcer les synergies avec les activités du secteur privé, en vue de garantir une meilleure cohérence des actions du Luxembourg, ainsi qu'un impact positif plus important dans les pays moins développés.

La Business Partnership Facility (BPF) rentre dans cette logique. Le but de la BPF est de faire bénéficier les pays en voie de développement des investissements, des transferts de technologie et de l'expertise des entreprises, pour ainsi contribuer à la création d'emplois et au renforcement des capacités. De leur côté, les entreprises peuvent découvrir de nouveaux marchés, nouer de nouveaux partenariats et développer des synergies avec des acteurs locaux.

Au fil des dernières années, la BPF a connu pas mal de succès. Ainsi, nous lançons en 2019 sa quatrième édition. Mon souhait est de poursuivre, voire de renforcer nos échanges et notre coopération, en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en étroite collaboration avec une multitude d'acteurs, dont le secteur privé. La BPF représente un des premiers pas envers cette vision.

J'encourage donc les entreprises de tenter l'aventure, et je me réjouis déjà aujourd'hui de voir surgir des partenariats intéressants au cours de cette année.



Paulette Lenert

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

© SIP / Yves Kortum

Qu'est-ce que la BPF?

La BPF est une facilité de financement visant à encourager le secteur privé luxembourgeois et européen à s'associer avec des partenaires dans les pays en développement pour mettre en place des projets commerciaux durables.

La facilité est dotée d'un budget annuel d'un million EUR destiné à cofinancer des initiatives du secteur privé qui contribuent au développement et à la création d'emplois dans les pays en développement et/ou au transfert de technologies.

Le cofinancement sous forme de don peut atteindre jusqu'à 50% du budget total d'un projet et ne doit pas dépasser le seuil de 200 000 EUR.



© Community Partners International

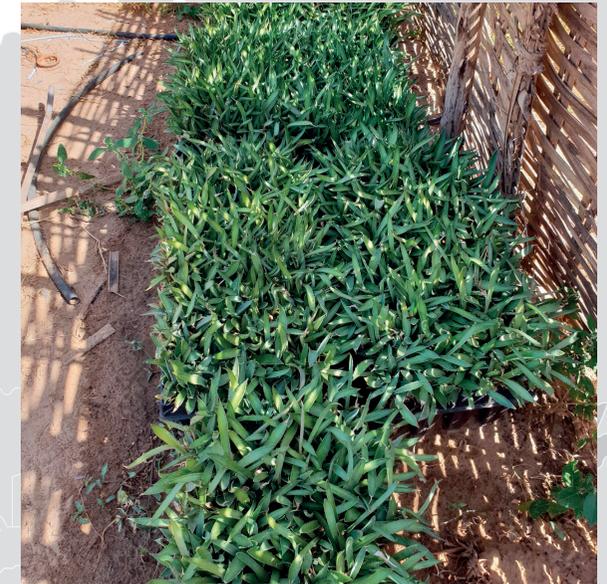
Qui fait quoi?

Suite au lancement de la BPF le 18 avril 2016 par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en partenariat avec la Chambre de commerce, l'édition 2019 a été initiée le 1^{er} mars.

LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement, est mandatée pour la gestion de la facilité et pour organiser l'appel à candidatures auprès des entreprises.

Un comité de sélection des propositions reçues est composé de membres du :

- ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- ministère de l'Économie ;
- LuxDev.



© L2BW

Quels secteurs sont éligibles?

- biohealth ;
- technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- fintech ;
- éco-innovation et économie circulaire ;
- logistique.

Quels pays?

La facilité cible tous les pays en développement éligibles à l'aide publique au développement, tels que définis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)*. Les pays où le Luxembourg est présent seront privilégiés :

- Afrique: Burkina Faso, Cabo Verde, Éthiopie, Mali, Niger, Sénégal ;
- Asie: Laos, Mongolie, Myanmar, Vietnam ;
- Amérique centrale: El Salvador, Nicaragua ;
- Europe: Kosovo.

* www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm